

Toulouse, le 17 septembre 2020

**Service départemental
École inclusive 31**

Dossier suivi par :
Philippe MONTOYA
Cindie SEGUIGNES

**Les inspecteurs de l'Éducation nationale ASH
du Service départemental École Inclusive (SDEI31)**

à
Mesdames, Messieurs les IEN-CCPD,
Mesdames, Messieurs les principaux,
Mesdames, Messieurs les proviseurs,
Mesdames, Messieurs les directeurs
d'établissement médico-social

Mesdames, Messieurs les enseignants du 1^{er} degré et
du 2nd degré

Objet : Présentation du SDEI 31

Téléphone
05 67 52 40 11

Mél :
sdei31@ac-toulouse.fr

Rectorat de l'académie
de Toulouse
CS 87703
SDEI31
31077 Toulouse Cedex 4

Mesdames, Messieurs,

Cette note a pour vocation de vous présenter les membres du SDEI ainsi que les procédures qui vous permettront de les saisir pour une aide ou un accompagnement.

Au nom de toute l'équipe du Service départemental École inclusive (SDEI31), nous espérons que votre rentrée s'est bien déroulée et nous vous souhaitons une très belle année scolaire inclusive.



I –Présentation du SDEI 31

2/4

Philippe MONTOYA Cindie SEGUIGNES	Inspecteurs de l'éducation nationale	
Fanny GUIBERT	sdei31@ac-toulouse.fr	Secrétaire <i>Gestion administrative-relation aux usagers-Agenda IEN</i>
Laure PROVENDIER	cp1.sdei31@ac-toulouse.fr	Conseillers pédagogiques <i>Expertise et conseils, accompagnement et formation des équipes enseignantes (établissements scolaires et EMS)</i>
Laurent DUCUING	cp2.sdei31@ac-toulouse.fr	
Maud MOREL	cp3.sdei31@ac-toulouse.fr	
Anne MALAVELLE	cp4.sdei31@ac-toulouse.fr	
	Courriel commun cp.sdei31@ac-toulouse.fr	
Magalie DUPRAT	ressource-autisme.sdei31@ac-toulouse.fr	Professeure Ressource « Troubles du spectre de l'autisme » (TSA) <i>Expertise sur la question de la scolarisation des élèves avec TSA et accompagnement des équipes enseignantes</i>
Nathalie BERNIOLLE	referent1pial.sdei31@ac-toulouse.fr	Référentes PIAL <i>Accompagnement de la mise en œuvre des PIAL. Coordination des AESH</i>
Corinne TOMA	referent2pial.sdei31@ac-toulouse.fr	
Florence WALRAET	Referent3pial.sdei31@ac-toulouse.fr	
Catherine CASTRES	ien-ash31.avs@ac-toulouse.fr	Coordonnatrice AESH <i>coordination du pôle pédagogique AESH</i>
Jérôme GALY	cdoea1.sdei31@ac-toulouse.fr	Coordonnateurs CDOEA <i>Suivi dossier élève orientation EGPA-Organisation CDOEA-Prévision affectations SEGPA-ULIS</i>
Philippe BREIL	cdoea2.sdei31@ac-toulouse.fr	
Stéphanie LEVEUGLE	cdoea3.sdei31@ac-toulouse.fr	
Régis BONAL	Regis.Bonal@ac-toulouse.fr	E-RUN <i>Développement et suivi des outils numériques (GANESH, enquêtes) Aide, conseils, formation équipes, enseignants aux usages numériques</i>

Adresse postale : Rectorat de l'académie de Toulouse
SDEI31
CS 87703
31 077 Toulouse cedex 4

☎ : 05.67.52.40.11

Mel : sdei31@ac-toulouse.fr

Site du SDEI31 : <https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/sdei-31/>

Les horaires du secrétariat

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12H30 et de 13H30 à 17h30.
Le secrétariat est fermé le mercredi après-midi.

Le fonctionnement du rectorat impose le respect de certaines contraintes : il n'est pas possible de recevoir sans rendez-vous.



Interlocuteur privilégié pour les circonscriptions du 1^{er} degré et les établissements du second degré

Pour toutes les situations nécessitant un travail partenarial avec le SDEI, nous vous remercions de vous adresser à l'IEN référent de votre circonscription pour le premier degré ou de l'établissement pour le second degré, sous couvert de votre inspecteur ou chef d'établissement.

3/4

La sectorisation géographique est détaillée dans l'annexe jointe à la présente note.

Sectorisation des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

Suite à la création de 4 postes d'enseignants référents pour cette rentrée scolaire, la sectorisation a été redéfinie. Réalisée en concertation avec les enseignants référents, elle s'appuie sur les 8 bassins de formation du département. Cette organisation vise à créer des groupes d'enseignants référents par secteur géographique et leur permettre notamment de davantage travailler ensemble, de pouvoir prendre part à des réunions de bassin et de développer de nouvelles modalités de pilotage par les IEN du SDEI31. Cette structuration des secteurs permettra, à l'avenir, de gérer différemment la création de nouveaux postes de référents et d'éviter les réorganisations à l'échelle de tout le département. Cette plus grande stabilité des secteurs évitera les changements d'interlocuteurs à chaque rentrée scolaire tant pour les familles que pour chaque professionnel.

Le lien ci-dessous vous permet d'identifier les établissements scolaires suivis par chaque enseignant référent.

https://refenquetes.ac-toulouse.fr/WD160AWP/WD160Awp.exe/CONNECT/REFSCOL?Redirect=SECTEUR_ERS_2020

En annexe, vous trouverez un document élaboré par les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap présentant leurs missions et leur cadre de travail.

II – Les procédures de saisie pour solliciter l'intervention des acteurs du SDEI

Accompagnement centré sur un élève

Dans le cadre d'une demande portée sur la situation particulière d'un élève, il conviendra de saisir la cellule de gestion des situations complexes premier ou second degré, dans le cadre du **protocole départemental pour la prise en charge des situations complexes d'élèves avec des difficultés à expression comportementale**.

Au sein de ces groupes de travail, un regard pluridisciplinaire, dont le SDEI n'est qu'un acteur parmi d'autres, permet d'analyser la situation particulière de chaque élève et d'apporter une réponse au plus près des besoins identifiés, en mobilisant les ressources départementales.

Formation et accompagnement des enseignants

Les membres du SDEI peuvent venir dans le cadre d'une action de formation ou d'un accompagnement individuel ou collectif en lien avec des problématiques de la mise en œuvre de l'École inclusive.

Pour adresser une demande d'accompagnement, il convient d'utiliser les formulaires joints en annexe.

Ceux-ci doivent être visés par l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement et transmis à l'IEN ASH référent du territoire.



4/4

Les Conseillers Pédagogiques sont des enseignants formateurs experts, d'un point de vue pédagogique et didactique, du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire. Ils exercent leurs missions dans plusieurs champs d'action articulés :

- accompagner pédagogiquement des maîtres et des équipes d'école ;
- construire et diffuser des outils ;
- former les enseignants débutants dans l'enseignement spécialisé ;
- assurer la formation continue des enseignants sur la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- créer un réseau partenarial au service de l'École inclusive ;
- construire et mettre en œuvre la politique éducative inclusive en participant à des groupes de travail départementaux.

La professeure ressource TSA apporte son expertise aux équipes pédagogiques et éducatives sur les situations particulières des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme. Ses missions s'articulent autour de 5 axes :

- construire un maillage de ressources humaines et techniques avec les acteurs de l'éducation nationale et les partenaires extérieurs ;
- intervenir dans le cadre d'actions de sensibilisation ou de formation ;
- conseiller les équipes pédagogiques (cf fiche de saisie jointe) et accompagner des situations particulières d'élèves (cf note départementale sur la cellule de gestion des situations complexes) ;
- suivre les dispositifs accueillant des élèves présentant des TSA ;
- mettre à disposition des ressources au service des adaptations scolaires pour favoriser la scolarisation des élèves avec TSA.

Son action s'articule avec celle des **Équipes Mobiles d'Expertises et d'Appui à la Scolarisation (EMEAS)** afin de répondre au plus près des besoins des équipes enseignantes.

Les IEN-ASH du SDEI31

Philippe MONTOYA

Cindie SEGUIGNES